



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2020110      NOM : ELECTIS PRO  
dossier lié n° 2000294

Maisons-Alfort, le 08 décembre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
ELECTIS PRO, n° AMM 2020110**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 24 octobre 2008 d'un dossier, déposé par GOWAN, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation ELECTIS PRO détenue par DOW AGROSCIENCES SAS.

Considérant l'attestation de transfert fournie par GOWAN ;

Considérant la fourniture d'attestation de fourniture et d'approvisionnement entre GOWAN et les sociétés DOW AGROSCIENCES SAS et INDOFIL CHEMICALS COMPANY ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour ELECTIS PRO est bien strictement identique à celle déclarée pour le produit ROXAM COMBI ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation ELECTIS PRO, présentée par GOWAN, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour ROXAM COMBI.**

Pascale BRIAND